

CTM

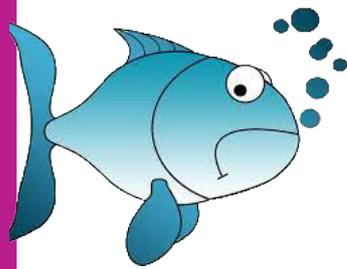


2022

Compte Rendu



Avril 2022



Pas drôle !



Instances du futur

Politiques du passé ?

Un Comité Ministeriel s'est réuni ce 1^{er} avril. Au menu, la cartographie des nouvelles instances de représentation et une présentation du dispositif bercyen de gestion de crise.

Cartographies des nouvelles instances

Adieu Comité technique, vive le Comité social d'administration

Exit le « CT », voici le Comité Social d'Administration (CSA). Ce dernier est mis en place dans la droite ligne de la Loi de Transformation de la Fonction Publique (LTFP) et est plus ou moins le reflet de son homologue dans le secteur privé, le Comité Social d'Entreprise (CSE).

Cette nouvelle instance résultant de la fusion des Comités et des CHSCT pourra siéger en Formation spécialisée en matière de santé, sécurité et de conditions de travail. Par rapport à feu le Comité Technique les différences ne sont pas énormes, en termes de désignation (élections au scrutin de liste) et de fonctionnement.

Le CSA comprend un nombre de sièges définis dans le texte : de 15 pour le CSA

ministériel à 5 pour les plus petits CSA (chaque siège de titulaire est assorti d'un suppléant).

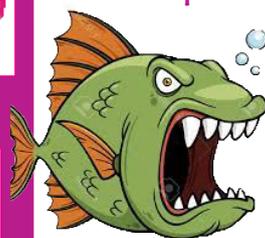
Un CSA est créé à tous les niveaux suivants :

- Ministériel.
- Directionnel.
- Service central de réseau (DG de chaque direction).
- Services déconcentrés : direction départementale pour la DG-FIP, direction interrégionale pour la Douane, Direction régionale pour l'INSEE.
- Services à compétence nationale.
- Établissements publics.

S'agissant des Directions Régionales et Interdépartementales de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DR-I-EETS), le même système est mis en œuvre sous la double tutelle Bercy / Affaires Sociales.

Solidaires Finances a tenu à faire figurer la mention du MEFR dans l'intitulé du texte. Mention que le secrétariat général avait oublié ! Un « oubli » révélateur de la satellisation des personnels finances dans l'interministérialité et de la désinvolture de leur ministère de tutelle...

Clap de fin pour le CHSCT



Ce dernier après plus de trente ans de bons et loyaux services en direction des agent.e.s pour améliorer leur vie et conditions de travail disparaît. Censée portée le sujet et à quelques exceptions près, à chaque CSA sera adossée une Formation spécialisée. Celle-ci a plus ou moins le même champ que le défunt CHSCT. Mais elle n'en reprend pas tout à fait les attributions.

C'est très largement une émanation du CSA.

On peut d'ailleurs penser que les délégations vont largement se superposer, ce qui peut entraîner une charge supplémentaire sur les élu.e.s et, par voie de conséquence, une évolution de la place de ces derniers, avec le risque d'un plus grand éloignement par rapport à la vie des services. Ceci n'est peut-être pas un calcul complètement fortuit de la part des promoteurs gouvernementaux de la LTFP qui est définitivement un outil à tiroirs assez redoutable.

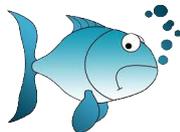
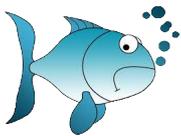


CAP le grand coup de balai !

Après avoir dépouillé les CAP d'une très large part de leurs prérogatives, il est procédé à une réduction drastique du nombre de ces commissions.

Ainsi, pour l'ensemble du Ministère, il n'en subsistera que 18 (cherchez votre numéro ci-dessous!). En gros, en dehors des personnels Secrétariat général et de l'encadrement niveau administrateurs, directement géré par le Ministère, et de corps très spécifiques, il n'y a plus que 3 CAP nationales (une par catégorie) dans chaque direction. Les CAP comprendront entre 2 et 8 membres élu.e.s, avec le même nombre de suppléant.e.s. :

CAP	Personnels concernés	Autorité de rattachement
N°1	Administrateurs, inspecteurs généraux, ingénieurs Mines, etc...	Secrétariat Général
N°2	Attachés d'administration, ingénieurs, traducteurs, ...	Secrétariat Général
N°3	Cat. A DGFIP	DGFIP
N°4	Cat.A DGDDI	DGDDI
N°5	Cat.A DGCCRF	DGCCRF
N°6	Attachés INSEE	INSEE
N°7	Professeurs et maitres assistants Institut Mines - Telecom - Institut Mines Telecom	Institut Mines Telecom
N°8	Secrétaires administratifs, techniciens, ...	Secrétariat Général
N°9	Cat.B (contrôleur et géomètres cadastrés)) DGFIP	DGFIP
N°10	Cat B DGDDI	DGDDI
N°11	Cat B INSEE	INSEE
N°12	Adjoints administratifs ,adjoints techniques	Secrétariat Général
N°13	Cat. C DGFIP	DGFIP
N°14	Cat. C DGDDI	DGDDI
N°15	Cat. C INSEE	INSEE
N°16	Cat. B et C DGCCRF	DGCCRF
N°17	Cat. A, B et C Service Commun des Laboratoires	SCL
N°18	Fonctionnaires techniques Monnaie de Paris	Monnaie de Paris



CCP On élague !

Les Commissions Consultatives Paritaires (CCP) compétentes pour les personnels sous contrat voient également leur nombre diminuer.

Des 13 CCP qui existent à l'heure actuelle, le nombre va passer à 7 :

- n° 1 : sur le périmètre de l'administration centrale, regroupant 1447 agents - SG
- n° 2 : Médecins du travail - SG
- n° 3 : Agents Berkani - DGFIP
- n° 4 : Autres contractuels - DGFIP
- n° 5 : Contractuels - DGDDI
- n° 6 : Contractuels - INSEE (sauf enquêtrices/enquêteurs)

- n° 7 : Enquêteurs - INSEE

Toutes ces CCP compteront 2 élus (et autant de suppléants), à l'exception de la n°1 (plus de 1000 agents) qui sera dotée de 4 sièges (+ 4 suppléants). Suite à l'intervention des fédérations Bercy, maintient la CCP spécifique aux médecins du travail, ce qui est une bonne décision. Gérer dans le même circuit un médecin et un conducteur poids lourds n'avait pas beaucoup de sens.

De même, le maintien d'une instance Berkani au niveau DGFIP permet d'éviter une sous représentation de ces agent.e.s. Du côté de la Douane, disparaît la CCP spécifique aux personnels navigants.

Enfin, l'INSEE conserve ses deux CCP qui ont chacune une population bien identifiée.

Globalement, eu égard au nombre de contractuels qui s'accroît, ces CCP devraient avoir de plus en plus d'ouvrage ...



Tous ces textes sont en fait la traduction concrète de la LFTP, qui est, globalement, un méchant coup porté à la Fonction publique en général, aux agent.e.s et à l'action syndicale en particulier.

Dès lors, et malgré des vrais échanges avec le Secrétariat Général de Bercy en amont des différentes cartographies présentées, **les votes de Solidaires Finances ne pouvaient être que négatifs**. Analyse et votes sur lesquels nous avons été rejoints par les Fédérations CGT et FO.

➤ **La mise en place des CSA, en lieu et place des CT**, peut ne pas apparaître forcément comme une révolution totale et ce d'autant plus que les ordres du jour des dits CT consistaient plus ces derniers temps à valider ou non des arrêtés et autres textes, sans permettre d'autres débats sur l'évolution des missions de Bercy notamment, réduisant cette instance à une simple «chambre d'enregistrement».

Mais un changement de nom n'est pas forcément un facteur d'amélioration de la qualité du dialogue social d'autant que si l'organisation des thèmes à aborder est cadrée au niveau de la fonction publique, aucune discussion n'a abordée encore ce sujet au ministère.

➤ Par contre, la disparition des CHSCT, lieux de déclinaison de la politique ministérielle en matière de santé Hygiène et sécurité au travail, nous semble «un peu relever du règlement de compte - e n effet, les CHSCT étaient parfois, toutes proportions gardées, un caillou dans la chaussure de l'administration - et soulève plusieurs inquiétudes.

Celle pour commencer de la poursuite de cette politique ministérielle dans un cadre désormais strictement directionnel où certains auraient tendance «à gérer entre nous» les sujets et à ne voir de ministériel que le côté banquier.

La seule instance interdirectionnelle demeurera le CSA d'administration Centrale et la formation Spécialisée qui lui est adossée, lieux où se définiront la dite politique ministérielle. Si l'administration se dit attachée à maintenir une politique ministérielle ambitieuse en matière de santé sécurité et conditions de travail, il est urgent que très vite les acteurs de préventions qui font vivre cette politique et notamment les secrétaires animateurs continuent d'être positionnés auprès du secrétariat général.

La multiplication des instances puisque à de rares exceptions tous les CSA bénéficieront d'une formation spécialisée, implique des moyens humains et budgétaires et des droits pour les élu.e.s.

Conditions pour les faire vivre de manière constructive à la hauteur du défi à relever à savoir une santé sécurité et des conditions de travail à la hauteur des discours.

➤ Quant au sort des **CAP et des CCP** nous trouvons regrettable, non seulement cette cartographie réduite, mais surtout leurs attributions puissamment rognées. Dorénavant, ce sont les seuls conseils de direction restreints (CDR) qui gèrent tout cela, en toute opacité. C'est l'administration en tant qu'employeur qui peut très largement faire ce qu'elle veut, comme elle le veut.

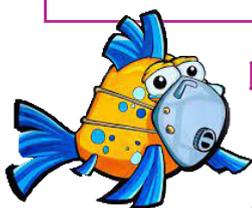
Si les CAP n'étaient pas forcément l'instance de la justice suprême et immanente, elles permettraient grâce ou à cause des représentant.e.s du personnels au moins d'avoir un échange avec tout le monde autour de la table et les éléments noir sur blanc.

Nous faisons le pari qu'assez rapidement cette évolution produira des effets assez néfastes et viendra encore renforcer une forme de défiance des agent.e.s vis-à-vis de l'administration.

Toutes ces instances ont un nombre d'élu.e.s en rapport avec le volume d'agent.e.s représenté.e.s. Or, une bonne partie d'entre elles comptera moins d'élu.e.s à l'avenir. Réduire le nombre d'instances, réduire le nombre d'élu.e.s, pour mieux réduire le droit des agent.e.s à être défendu.e.s et les moyens de le faire. Le fait est révélateur de la trajectoire des personnels de Bercy, c'est bien l'objectif de l'Administration tant en nombre qu'en structuration (baisse des catégories C notamment).

Tout mis bout à bout, nous voici face à une évolution assez conséquente des modalités d'exercice du dialogue social. Il faudra maintenant voir quelles sont les ambitions réelles et les moyens déployés pour concrétiser ces dernières.

Or, pour simple rappel, nous sommes plutôt dans une évolution politique où l'on essaie de réduire la voilure du Service Public, tout spécialement à Bercy, et dans une phase de restriction de l'espace du dialogue social. C'est donc une réelle inflexion qui serait nécessaire au moment de cette mise en place. Or, nos espoirs en la matière sont mesurés pour le coup et nous craignons que les temps à venir nous donnent plutôt raison sur ce point.



Bercy paré pour la crise ?

Bercy nous a présenté le plan de continuité d'activité ministériel.

C'est plein de beaux schémas, avec des mots un peu ronflants et des flèches qui partent en tous sens.

En principe, avec tout cela, nous sommes prêts à faire face à toutes les éventualités : chute de météo-rite, invasion martienne, ... Plus sérieusement, les dernières années ont démontré que la notion de crise doit être anticipée et ne pas être considérée comme une éventualité très improbable.

Mais, pour être franc, ce n'est pas vraiment la réaction des têtes pensantes du Ministère ou la définition des circuits d'alerte qui nous préoccupent. A notre sens, c'est plutôt l'état moyen de nos services qui est en question. Et, plus globalement, les capacités à faire face sur le terrain. On peut avoir un état-major très efficace (parfois, ça se discute ...). Mais si la «troupe» n'a pas les moyens de tenir la ligne de front, on passera à côté de l'essentiel. Or, les deux crises que nous traversons montrent bien à quel point les enjeux portés par Bercy sont tout sauf secondaires. Sans compter que les PCA n'ont été en vigueur que pendant les deux mois du premier confinement en 2020... et n'ont plus été activés par la suite, quand bien même la crise sanitaire perdurait et les conditions d'exercice des missions étaient très fortement dégradées.

Et, juste pour l'ironie, nous notons le document où nos missions les plus vitales sont listées, pour qu'en cas de crise, on puisse cocher, pour l'état de fonctionnement, «normal», «dégradé» ou «interrompu». Il n'est pas exclu que, dans un certain nombre de services, l'aspect «dégradé» ne soit pas un état de crise, mais plutôt un mode normal et quasi quotidien !